

Adhérer : quels avantages ?

Pour un salarié, d'être syndiqué à Force Ouvrière permet d'être:

Informé

- le journal "La Tribune" (trimestriel), un "Spécial impôts",
- des sites Internet : www.fo-publics-sante.org (fédération), www.force-ouvriere.com (confédération),
- une information aux adhérents par la lettre aux syndicats,
- des formations syndicales spécialisées.

Défendu

Dans le cadre du statut :

- via le CSFPT, CNFPT, CNO, CNRACL, IRCANTEC (niveau national),
- au sein des CAP, CTP, CHS. (niveau local),
- devant les juridictions administratives,
- droits des consommateurs par l'AFOC (Association FO Consommateurs).

Protégé

Les adhérents FORCE OUVRIERE bénéficient d'une assurance Protection Juridique qui couvre les frais éventuels de justice, d'avocat, d'experts judiciaires, dans le cas de procédures engagées contre tout agent pour faute professionnelle détachable du service. (après étude du dossier)

Cette garantie entre en vigueur chaque fois que la responsabilité de l'agent est mise en cause, soit par un tiers, soit par l'employeur.



Pourquoi une cotisation?

Ce sont les adhérents qui par leur contribution financière assurent l'indépendance syndicale de Force Ouvrière.

C'est contribuer à soutenir concrètement ses collègues, l'ensemble des travailleurs, dans la défense d'intérêts communs.

Pour mémoire, la cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu. (à hauteur de 66% du montant acquitté).